

***Cher(e) Collègue,***

En application de l'article 4 du [décret n° 2026-301](#) du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, ***j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire vendredi 5 juin 2026 à 18H00, salle du conseil municipal.***

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Vous trouverez en pièces jointes le décret du 21 avril 2026, la circulaire du 6 mai 2026 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 ainsi que l'ordre du jour de la séance.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence.

Le Maire,  
Benoît CLAUDON

